



Association *française*
des Victimes du Terrorisme

Compte-rendu du procès dit « prison d'Osny »

DU 19 NOVEMBRE AU 22 NOVEMBRE 2019

INTRODUCTION

Le mardi 19 novembre 2019 s'ouvre, devant la cour d'assises de Paris spécialement composée, le procès dit « prison d'Osny » où Bilal TAGHI est jugé pour avoir tenté d'assassiner, à l'aide d'un couteau artisanal, deux surveillants pénitentiaires de l'unité dédiée aux islamistes.

Ce procès revêt une importance particulière dans la mesure où c'est le premier procès d'assises traitant de faits terroristes survenus dans le milieu carcéral, dans une unité dédiée à la déradicalisation, mettant ainsi en lumière la difficulté de prévenir le passage à l'acte face à la « dissimulation » (Taqqiya) des djihadistes.

Ce compte-rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notre ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

Table des matières

OUVERTURE DU PROCES & RAPPEL DES FAITS	6
ENQUETE DE PERSONNALITE DE BILAL	9
Questions de la Présidente	9
TEMOIGNAGE ENQUÊTEUR DE PERSONNALITÉ	13
Questions de la Présidente	13
Questions de la Présidente à Bilal TAGHI	13
Questions d'une avocate des parties-civiles à Bilal TAGHI	13
Questions de l'Avocat Général	14
Questions de l'Avocat de la défense	14
Questions de la Présidente	15
TEMOIGNAGE EXPERT PSYCHOLOGIQUE	16
Questions de la Présidente	16
Questions de l'Avocat Général	16
Questions de l'avocat de la défense :	16
TEMOIGNAGE EXPERT PSYCHIATRIQUE	17
Questions de la Présidente	17
Questions de l'Avocat Général	17
Questions de l'avocat de la défense :	17
TEMOIGNAGE PSYCHOLOGUE PENITENTIAIRE	19
Questions de la Présidente	19
Questions de l'avocat de l'AfVT	19
TEMOIGNAGE AUMONIER MUSULMAN	20
Questions de la Présidente	20
Questions avocat parties-civiles	20
Questions de l'avocat de la défense	20
TEMOIGNAGE ENQUÊTEUR STADT 20	21
Questions de l'Avocat Général	21
TEMOIGNAGE ENQUÊTEUR STADT 70	22
Questions de la Présidente	22
TEMOIGNAGE VICTIME MONSIEUR H.	23
Questions de la Présidente	23
Questions de l'avocat de la victime	25
TEMOIGNAGE VICTIME MONSIEUR L.	25
Questions de la Présidente	25
TEMOIGNAGES CO-DÉTENUS	27

Questions de la Présidente à un codétenu.....	28
Questions de l'Avocat Général	29
INTEROGATOIRE BILAL TAGHI.....	30
Questions de la Présidente.....	30
Questions de l'avocat d'une partie-civile	34
Questions de l'avocat d'une partie-civile	34
Questions de l'Avocat Général	35
Questions de l'avocat de la défense.....	35
REQUISITOIRE	37
PLAIDOIRIE DE LA DEFENSE.....	37
DERNIERS MOTS DE BILAL TAGHI	38
VERDICT	38

1^{er} jour d'audience :
Mardi 19 novembre 2019

OUVERTURE DU PROCES & RAPPEL DES FAITS

Le 4 septembre 2016, vers 15h, alors que les détenus de l'unité dédiée de la maison d'arrêt d'Osny sortaient successivement de leur cellule pour se rendre en promenade, Bilal TAGHI s'apprêtait à descendre l'escalier lorsqu'il était appelé par le surveillant P.H. Ce dernier était intrigué par la forme de la serviette en tissu portée à la main par celui-ci.

Bilal TAGHI revenait sur ses pas. A peine avait-il franchi la porte de sa cellule, qu'il se retournait brusquement et sortait de dessous sa serviette un couteau artisanal doté d'une lame d'une quinzaine de cm avec lequel il portait un coup à la carotide et dans le dos de P.H. Un second surveillant, J.C.L, se portait au secours de son collègue. Il recevait un coup de couteau au niveau d'un biceps suivi de plusieurs autres qu'il parvenait à parer.

Les deux surveillants se mettaient à l'abri laissant Bilal TAGHI et 4 autres détenus dans les couloirs du bâtiment de l'Unité dédiée.

Le pronostic vital des deux surveillants n'était pas engagé mais les faits ne laissaient aucun doute sur l'intention homicide de Bilal TAGHI.

L'Equipe Régionale d'intervention et de sécurité (E.R.I.S) intervenait vers 17h45 et faisait usage d'un gommecogne pour maîtriser Bilal TAGHI, lequel fonçait dans leur direction tout en pointant un « poinçon » qu'il tenait dans sa main droite et en poussant un chariot avec sa main gauche. Il était visé par un tir d'un membre des ERIS qui le faisait tomber au sol. L'un des intervenants précisait que Bilal TAGHI lui avait crié « Allah Akbar » alors qu'il le maintenait au sol.

Bilal TAGHI reconnaissait avoir voulu tuer un surveillant pénitentiaire en ce qu'il représentait l'Etat français, sans que P.H ne soit personnellement visé.

La section anti-terroriste du parquet de Paris se saisissait le 5 septembre 2016.

Bilal TAGHI admettait avoir agi de la sorte afin de répondre aux injonctions des dirigeants de l'Etat Islamique, qui appelaient à tuer les mécréants où qu'ils se trouvent, il se disait prêt à recommencer dès que l'occasion se présentait.

Le 8 septembre 2016, une information judiciaire était ouverte contre Bilal TAGHI. Le jour même il était mis en examen. Il maintenait ses déclarations durant l'instruction.

A la première question de sa première audition, Bilal déclarait : *« cela faisait quelques jours que je pensais à tuer un surveillant, quel qu'il soit. Et c'est tombé sur lui ». il reconnaissait immédiatement le mobile terroriste de son acte indiquant qu'il avait voulu tuer un surveillant « parce que je voulais faire le jihad en Syrie, que l'on m'a arrêté en Turquie. Je voulais tuer tout ennemi de l'Etat Islamique (...) au départ je voulais attendre la fin de ma peine et repartir en Syrie pour combattre, mais je n'ai pas pu patienter jusque là. Depuis quelques jours, j'ai décidé de mener mon jihad en tuant un surveillant de la maison d'arrêt ». Il relatait avoir pris un bout de ferraille provenant de sa fenêtre qu'il avait cassée et aiguisé pendant une « petite semaine ».*

« j'ai vu que la lame de mon couteau était entrée dans son cou et en était ressortie de l'autre côté ». Bilal se souvenait lui avoir aussitôt porté un second coup au niveau du buste puis d'autres encore sans pouvoir préciser où il les avait portés.

La victime avait cherché à fuir, il l'avait « poursuivie pour l'achever ».

Interrogé sur la violence de son acte, il indiquait « avoir de la haine pour ce que les surveillants représentent et envers l'Etat français car il participe aux bombardements en Syrie » ajoutant « et puis il y a cette affaire de burkini ». « Pour moi la France est l'ennemie de l'islam »

Bilal ne cachait pas sa volonté de réitérer ses actes : « franchement, il y a des chances que je porte atteinte à nouveau aux intérêts de la France si j'en ai l'occasion »

De nouveau interrogé, Bilal maintenait le caractère prémédité de son acte, en précisant qu'il avait envisagé de s'en prendre à l'intégrité physique d'un surveillant pénitentiaire dès le début de son incarcération.

Il relatait avoir conçu un scénario qui devait lui permettre de tuer 2 surveillants : s'attaquer à un premier en lui donnant des coups de couteau pour le tuer. Puis blesser un second surveillant qu'il aurait attaché avec la cordelette retrouvée sur lui avant d'attendre l'intervention des ERIS pour l'assassiner sous leurs yeux.

Il ne tentait pas de dissimuler ses intentions criminelles « je précise que mon but n'était pas de faire une mise en scène et de les décapiter ou quoi que ce soit, mon but était de tuer les deux surveillants, point ».

Il expliquait avoir fabriqué environ une semaine avant les faits, une lame artisanale en démontant la tige d'une poignée de fenêtre qu'il avait ensuite aiguisée en la frottant au barreau de sa fenêtre et en terminant l'affutage avec une paire de ciseaux. Il ajoutait avoir confectionné un manche avec un morceau de drap roulé sur lequel il avait fait fondre une coupelle en plastique pour améliorer le maintien de l'arme. Il ajoutait que l'inscription gravée sur la lame signifiait « il n'y a de dieu que dieu ».

Concernant l'agression « je pensais que c'était le blanc qui allait ouvrir la porte. Chaque surveillant a sa manière d'opérer. Je savais que le blanc lui ouvre une porte puis se tourne pour ouvrir celle d'en face juste après. Mon idée était donc de le gober à ce moment-là. Mais comme j'ai vu que c'était le noir qui a ouvert, lui reste et attend que le détenu sorte. Il me fixait. C'est cela qui m'a déstabilisé. Je n'avais pas prévu de suite » .

Il ajoutait qu'il n'avait pas réussi à tuer les surveillants car il se souvenait vaguement que M.C s'était retrouvé entre le second surveillant et lui-même.

Bilal se souvenait avoir crié « Allah Akbar » lors de l'intervention des ERIS pour se donner du courage.

Il revendiquait un acte terroriste commis sans la complicité d'autres détenus, dont il avait puisé l'inspiration dans les appels au meurtre de l'EI qui militait pour que ses membres commettent des actes en France où qu'ils se trouvent. Il tenait à ajouter que son discernement n'avait pas été altéré et qu'il ne regrettait pas son geste. Il disait n'avoir pas pu prêter allégeance.

Interrogé sur le dessin du cœur en sang, il l'expliquait par le fait que les surveillants le menaçaient en disant qu'il « allait sortir les pieds devant » et qu'ils allaient s'occuper de lui. « De fait par ironie, j'ai dessiné un cœur pour leur dire que moi aussi je les aimais. Je l'ai fait avec une tâche de sang qui était au sol et mon doigt ».

Bilal TAGHI est renvoyé devant la cour d'assises spécialement formée dont la Présidente rappelle l'objet des poursuites :

- 1- D'avoir à OSNY et dans le département du Val d'Oise, courant août 2016 et le 4 septembre 2016, en tout cas sur le territoire national depuis temps n'emportant pas prescription, avec préméditation, en l'espèce notamment la confection préalable d'une arme artisanale, tenté de donner volontairement la mort à P.H. et à JC L., fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire, dépositaires de l'Autorité publique, ladite tentative, manifestée par un commencement d'exécution – en l'espèce en portant respectivement des coups au niveau de la carotide et du dos de la première victime et dans le bras de la seconde victime à l'aide d'un couteau artisanal- n'ayant manqué son effet que par suite d'une circonstance indépendante de sa volonté, en l'espèce l'intervention des collègues des victimes, Et ce en relation avec une entreprise terroriste visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur et en récidive légale pour avoir été définitivement condamné le 23 mars 2016 à une peine de 5 ans d'emprisonnement pour sa participation à des faits identiques ou assimilés ;

Crime prévu et réprimé par les articles 121-5, 132-8 et suivants, 221-1, 221-3, 221-4, 221-8, 221-9, 221-9-1, 221-11, 421-1, 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-6, 421-7 du code pénal et les articles 706-16 et suivants du code de procédure pénale.

Qualification juridique : tentative d'assassinat sur personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste.

- 2- D'avoir à Osny et dans le département du Val d'Oise en tout cas sur le territoire national, courant 2016 et jusqu'au 4 septembre 2016, en tout cas depuis temps n'emportant pas prescription, participé à un groupement formé en vue d'une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un ou plusieurs crimes d'atteintes aux personnes prévus à l'article 421-1 1° et 2° du code pénal, en l'espèce et notamment, répondant aux consignes de la propagande jihadiste diffusée par l'organisation terroriste Etat islamique, programmé et préparé l'assassinat de fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire en raison de cette seule qualité, et ce en récidive légale pour avoir été définitivement condamné le 23 mars 2016 à une peine de de 5 ans d'emprisonnement pour la participation à des faits identiques ou assimilés ;

Crime prévu et réprimé par les articles 132-8 et suivants, 132-19-1, 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-5, 421-6, 422-3, 422-4, 422-6, 422-7 du code pénal et les articles 706-16 et suivants du code de procédure pénale.

Qualification juridique : association de malfaiteurs terroriste en vue de commettre des crimes d'atteintes aux personnes.

ENQUETE DE PERSONNALITE DE BILAL

Questions de la Présidente

La Présidente (P) : Est-ce que vous avez des liens avec votre père ?

Bilal TAGHI (BT) : Je sais pas, normaux.

P : vous dites avoir été élevé à la Marocaine ?

BT : oui voilà.

P : votre mère c'est la troisième épouse de votre père ?

BT : oui

P : quelles relations avez-vous avec votre mère ?

BT : bonnes, elle vient me voir régulièrement en prison. Elle a beaucoup regretté les choix que j'ai fait.

P : Comment se passait la vie en famille avant le divorce ? Vous avez fait des déclarations à ce sujet, vous pouvez les rappeler ?

BT : Mon père était exigeant, il en venait aux mains avec ma mère, c'était toutes les semaines.

P : Donc vous avez grandi dans un contexte de violence ?

BT : oui.

P : Il frappait les enfants ?

BT : ça pouvait arriver mais c'était plus rare.

P : plus rare que votre mère mais ça arrivait aussi pour vous ?

BT : oui.

P : Votre mère a porté plainte ?

BT : Elle n'avait pas vraiment la possibilité de sortir donc je pense pas.

P : vous pensez avoir bien été éduqué par vos parents ?

BT : je ne sais pas. (Bilal TAGHI se retient de pleurer). M'exprimer là-dessus ce serait comme dénigrer ma famille. Excusez-moi.

P : L'aînée de la fratrie souffre d'un handicap et est placée dans un institut spécialisé ?

BT : oui

P : Votre sœur dit que vous vous occupiez de la fratrie ?

BT : oui après le divorce

P : vous n'aviez donc aucun cadre et faisiez ce que vous vouliez ?

BT : oui on peut dire ça comme ça.

P : Vous avez épousé Madame L. religieusement mais pas civilement car vous avez dit ne pas respecter la loi française ?

BT : oui c'est ce que j'ai dit.

P : vous connaissiez Madame L. avant le mariage ?

BT : non.

P : vos deux enfants vous les vouliez ?

BT : ni oui ni non, je prenais les choses comme elles venaient. Je suis content aujourd'hui de les avoir.

P : Quelle importance avait votre femme par rapport à vos choix religieux ? Votre famille passait après ?

BT : ma famille passait après mes envies de départ en Syrie, oui !

P : Vous avez redoublé votre CM2, ça date de l'époque de la séparation de vos parents. Puis vous redoublez à nouveau en 6ème. C'est assez chaotique, ça veut dire que vous ne pouviez pas vous concentrer à cause de votre vie de famille ?

BT : oui je ne pouvais pas me concentrer. Je devais faire les marchés le matin pour aider ma mère.

P : ah bon ?

BT : retirez ce que je viens de dire !

P : comment ça ?

BT : retirez ce que je viens de dire ! Oubliez !

P : vous étiez assez violent aussi ?

BT : oui j'étais irascible, j'en venais facilement aux mains.

P : Vous n'avez jamais été suivi par psychologue ou un éducateur ?

BT : non.

P : en 2010 vous obtenez votre CAP cuisine ?

BT : oui.

P : pourquoi avoir arrêté ensuite en 2012 ?

BT : à cause du porc et de l'alcool.

P : ça correspond au moment où vous vous radicalisez ?

BT : il y a un questionnement religieux...

P : vous êtes ensuite au chômage jusqu'à votre départ en Syrie.

BT : oui

P : quelle était la pratique religieuse à la maison ?

BT : normale, on n'était pas obligé de prier, ni de jeûner.

P : donc des modérés ?

BT : oui, oui...

P : une famille pas très pratiquante ?

BT : non, non...

P : pourquoi être allé vers une pratique plus radicale de la religion ?

BT : c'est un tout, je cherchais le sens de la vie, à quoi rime la vie, à quoi rime le fait de boire/sortir/les filles etc. ? C'était superficiel, ça manquait de matière, de profondeur.

P : pourtant vous avez vécu comme ça ?

BT : oui et justement je trouvais que cela avait plus de sens de rejoindre l'Etat islamique, de m'engager pour une cause plus grande que moi.

P : vous vous êtes formé comment à la pensée djihadiste ?

BT : seul avec mes frères quand j'avais 18 ans.

P : vous alliez souvent à la grande mosquée de Trappes ?

BT : oui.

P : il y avait des prêcheurs radicaux ?

BT : certaines personnes pensaient que c'était laxiste car l'imam s'est opposé aux attentats de Charlie Hebdo. Elles ont quitté la salle.

P : et vous ?

BT : moi je suis pas Charlie ! Il fallait réagir à leurs caricatures et à ce qu'ils faisaient aux musulmans. Il fallait une réaction.

P : comment ?

BT : à proportion de ce qu'ils faisaient.

P : comment ?

BT : (après un silence) peut-être de manière plus intellectuelle que violente...

P : mais vous êtes parti ensuite en Syrie, c'était pas une façon de cautionner la pensée de l'Etat islamique ?

BT : silence.

P : vous disiez en audition « le djihad c'est le combat, s'il le faut, il le faut ! ».

BT : j'étais comme ça surtout pour pas trahir mes deux frères dans cette idéologie-là.

P : votre mère a vu votre radicalisation, votre barbe, votre comportement etc. ?

BT : je pense qu'elle se « voilait la face » sans mauvais jeu de mots...Et la djellaba pour aller prier est normale à Trappes.

P : sur votre vision de la religion votre mère vous alertait ?

BT : oui mais la notion de bien ou de mal est relative, sans arguments théologiques ça ne me convainc pas ! Eux, pour me convaincre, ils allaient sur les sentiments, pas sur des arguments, pas sur la raison. Moi je suis les savants. J'ai fait tous mes choix de moi-même. Je ne suis pas influençable.

P : Vous disiez que le Coran ne parle que de djihad armé, pas de djihad sur soi ?

BT : oui

P : vous disiez en audition être pour la charia et l'instauration d'un état islamique. Que la charia pouvait être jugée sévère mais ça marche alors que la démocratie et la justice française ne fonctionnent pas il suffit de voir les prisons avec les délinquants qui commettent indéfiniment les mêmes faits voir pire. Vous le pensez encore ?

BT : Non.

P : Qu'est-ce qui ferait qu'on vous croirait ?

BT : (Silence). Le système ne permet pas de faire machine arrière, le système carcéral donne un sentiment de frustration. Moi j'ai fait des demandes de remises de peine etc. C'est toujours refusé ! On ne vous aide pas. On nous fait faire du dessin, du yoga etc. Et dans notre unité on est mis en marge des autres, les conditions sont difficiles.

P : donc vous vous victimisez ? C'est la faute de l'institution.

BT : c'était mon ressenti.

P : mais qu'est ce qui fait que vous auriez changé aujourd'hui ?

BT : je sais, on parle de Taqyia etc. (en pleurs) Mais je suis trop désolé ! J'aurai pas dû faire ça, putain ! Quand je les vois ! (Silence et pleurs). Je suis désolé !

P : Sur les attentats vous disiez qu'ils étaient tous justifiés en audition ?

BT : oui, mais j'ai changé de vision, voilà ! Y'a rien qui justifie ce que j'ai fait ! Je reste croyant et je crois en l'islam mais ce que j'ai fait c'est pas normal !

TEMOIGNAGE ENQUÊTEUR DE PERSONNALITÉ

Son père a eu 5 enfants puis s'est marié avec sa mère et a eu à nouveau 6 enfants.

Questions de la Présidente

P : vous parlez d'une scolarité chaotique ?

Réponse du témoin (T) : oui.

P : quand il quitte en 2012 son dernier emploi à cause du porc et de l'alcool, cela correspond à son changement de vision de la religion ?

T : oui tout à fait, il change lui-même de mode de vie sur l'alcool, la fête etc.

P : il exprime des regrets de son ancienne vie ?

T : non

P : il dit « l'islam est par essence politique » ?

T : tout à fait. Il ne laisse aucune place au doute.

Questions de la Présidente à Bilal TAGHI

P : revenez sur votre vision de l'inefficacité de la justice française versus la charia. En même temps vous décrivez des conditions carcérales sévères avec des remises de peines refusées etc. C'est totalement contradictoire.

BT : C'est tout l'hypocrisie de cette histoire, on se ment à soi-même. Avec le recul, je prends conscience que j'avais des fausses excuses mais suffisamment cohérentes quand même.

P : Aujourd'hui vous pourriez vivre dans un pays sans charia ?

BT : oui car ces pays-là l'appliquent uniquement sur les pauvres comme en Arabie Saoudite.

Questions d'une avocate des parties-civiles à Bilal TAGHI

A : en 2015 vous disiez que vous aviez compris que Daesh c'était mal. Vous pourriez nous tenir exactement les mêmes propos aujourd'hui à vous entendre. Or, après avoir tenu ces propos devant la justice, vous avez commis l'attaque pour laquelle vous êtes jugé aujourd'hui ! Expliquez-nous ?

BT : oui c'est Pierre et le loup, à trop mentir on me croira plus...

A : vous condamnez aujourd'hui l'appel à tuer les non croyants ?

BT : oui.

Questions de l'Avocat Général

AG : au premier procès j'étais déjà là, et vous pleuriez déjà en permanence ! Comme ce matin ! En vous excusant etc. Mais vous admettez désormais que vous mentiez à l'époque. Comment faites-vous pour pleurer comme ça ?

BT : je pensais à mes frères morts.

AG : Je reviens sur vos déclarations concernant la détention. Vous disiez que votre détention était au contraire très confortable dans l'instruction judiciaire et aujourd'hui vous dites l'inverse ?

BT : oui il y avait des activités, mais j'étais obligé de les faire ! Et le Yoga je pouvais pas me détendre car si je refusais d'y aller on me menaçait de m'envoyer à Melun ! Alors se détendre au Yoga alors qu'on a une épée de Damoclès au-dessus de la tête c'est impossible. Comme l'art plastique, on nous demandait de faire du découpage, du collage etc. C'était humiliant !

AG : mais vous en faites aujourd'hui de l'art plastique !

BT : oui, mais là c'est volontaire.

Questions de l'Avocat de la défense

A : En quoi le Bilal TAGHI d'aujourd'hui est différent ?

BT : j'aimerais avoir les mots et vous en convaincre mais la réalité est que j'ai menti ! J'ai continué à mentir durant ma détention. Il est compliqué aujourd'hui d'être cru. Dans le jugement à venir pour moi il n'y a pas d'enjeu. J'espère aucune clémence dans le jugement au regard de ce que j'ai fait. Ce que j'ai fait est impardonnable. Je ne vois pas ma vie au-delà de la prison. Je sais que je ne devrais pas dire ça, je devrais dire que je veux sortir, que je me projette dans l'avenir etc. Mais c'est impardonnable ce que j'ai fait !

A : J'attire l'attention de la Cour sur le fait que l'Avocat Général a dit que Bilal pleurait au premier procès mais nous n'y étions pas et ne savons pas à quel moment il pleurait pour juger de son degré de sincérité !

Questions de la Présidente

P : vous avez été accusé en prison de faire de l'apologie du terrorisme ! Expliquez-nous ?

BT : c'est le motif de mon renvoi de l'atelier oui mais c'est faux ! J'étais en pleine « dissimulation », en pleine Taqyia, donc jamais j'aurai dit ça !

P : vous avez déclaré le contraire en garde à vue ! Vous aviez dit être d'accord avec les attaques de Daesh et l'assumer publiquement !

BT : je n'ai pas fait d'apologie en prison à cette époque.

P : en 2016 en prison vous demandez à rencontrer l'aumônier musulman ?

BT : oui mais nos rencontres n'étaient pas positives, il n'écoutait pas, il n'attendait pas mes réponses et affirmait son discours prédéfini. J'avais plus envie de l'écouter.

P : on vous a reproché une prière collective dans la cour alors que c'est interdit

BT : c'était pour le ramadan, on voulait se réunir entre musulmans et prier.

P : après les faits, vous êtes placé dans une unité dédiée mais vous estimiez que c'était inutile ce genre d'unité car, pour preuve selon vous, vous avez réussi à tromper tout le monde jusqu'à la tentative d'assassinat ?

BT : oui.

P : Je donne lecture de ce que vous aviez dit en audition « pour eux, un gars comme moi qui est bavard et qui aime bien parler est quelqu'un de réinsérable, tandis que quelqu'un de plus discret, qui parle moins, ils vont dire que c'est quelqu'un de nécessairement dangereux, même s'il est moins dangereux que moi ». « Ils nous prennent pour des gogoles avec leurs activités débiles (dessin, collage, découpage etc.). S'ils avaient été aussi forts qu'ils le prétendent ils auraient vu que je me moquais d'eux depuis le début. »

BT : (silence)

TEMOIGNAGE EXPERT PSYCHOLOGIQUE

Questions de la Présidente

Présidente (P) : sur son intelligence ?

Expert (E) : Il a une intelligence moyenne avec un niveau de culture générale très moyen.

P : en détention il lisait des ouvrages de psychologie mais est-il tourné vers l'introspection ?

E : à l'époque je n'ai pas perçu ça du tout

P : il montrait peu d'affect, sauf concernant le décès de ses deux frères ?

E : oui c'est le seul moment. Je pense que ça lui sert de fourre-tout émotionnel.

P : Il n'y a pas d'éléments « délirants » dans sa psychologie ?

E : non, je me suis posé la question pour le cœur dessiné avec le sang.

P : est-ce que le discours religieux est un prétexte à la violence ou cela procède de vraies convictions religieuses ?

E : C'est difficile à dire

P : est-ce que Monsieur TAGHI est capable de manipulation ?

E : oui ! Il allait voir un psychologue uniquement pour améliorer son dossier et obtenir des remises de peines. Il le dit lui-même...

Questions de l'Avocat Général

AG : vous l'avez décrit comme un homme froid qui montre une grande distance avec ses affects. Pourtant lors des entretiens vous le décrivez souriant et vous décrivez les grands éclats de rire quand il vous raconte ce qu'il fait du sang de sa victime ?

E : j'y vois pas de contradiction.

Questions de l'avocat de la défense :

A : vous avez dit qu'il a témoigné menotté et entravé par les collègues de ses propres victimes ?

E : oui, il aurait pu être impressionné mais pas du tout j'ai donc conclu à de la provocation de sa part.

TEMOIGNAGE EXPERT PSYCHIATRIQUE

Expert psychiatrique : J'ai noté aucun trouble psychiatrique. Pas d'altération ni d'abolition du discernement au moment des faits. Il est très intelligent par ailleurs. Il est accessible à une sanction pénale. Je pense que c'est une tête brûlée, pas un fou mais un fou de Dieu ! Il m'a d'ailleurs répondu qu'il le prenait pour un compliment quand je lui ai dit cela. Il n'est pas psychopathe, pas schizophrène, pas dépressif. Il a une capacité de nuire énorme. La dangerosité criminologique est énorme.

Questions de la Présidente

P : Il n'y a pas de troubles dissociatifs ?

E : non.

P : l'expert précédent parle dans son rapport de personnalité narcissique « border line » et qu'il ait pu se dissocier par effet de défense.

E : il est narcissique oui, il surestime ses capacités. Mais ce n'est pas pathologique. Il est impulsif parfois mais border line non. Son projet est prémédité, logique, cohérent avec ce qu'il a toujours dit. Il s'attaque aux gardiens qui représentent cette République qui l'empêche de réaliser son rêve de faire le djihad. Il n'était pas dissocié au moment du passage à l'acte !

P : Vous l'expertise le 19 mars 2018, à cette date il campe encore fermement sur ses convictions en disant « l'unité de déradicalisation m'a ancré plus encore dans mon sentiment ».

E : C'est exact, il a d'ailleurs ajouté « si c'était à refaire, je le referais ».

Questions de l'Avocat Général

AG : vous dites dans votre rapport que le passage à l'acte violent décrit une volonté d'exister, c'est à dire ?

E : Oui cela correspond à un vide intérieur qu'il comble par le passage à l'acte par un geste historique, qu'on ne voit pas tous les jours. Il a une idée illusoire de toute puissance que le passage à l'acte lui permet d'atteindre.

AG : quand vous lui dites qu'il est un fou de Dieu, il l'accueille avec un grand soulagement, pensez-vous qu'il a été dans le fanatisme religieux pour une thérapie ?

E : je ne pense pas que le fanatisme religieux soit une thérapie. Il a apprécié mon expression « fou de Dieu » car ça a flatté son égo et son illusion.

Questions de l'avocat de la défense :

A : pouvez-vous nous expliquer les conditions de l'expertise ?

E : c'est décrit à la page 3. Il était menotté pour des raisons de sécurité. Nous étions que nous deux en revanche.

**2ème jour d'audience :
Mercredi 20 novembre 2019**

TEMOIGNAGE PSYCHOLOGUE PENITENTIAIRE

Questions de la Présidente

P : quand ont eu lieu les entretiens ?

E : cet été

P : Le psychiatre parle de fascination pour la violence ?

E : il nous a déjà parlé de sa propre impulsivité et colère oui, il essayait de faire un travail sur lui-même pour être plus relaxé et serein.

P : on sait aussi qu'il a déjà fait preuve de dissimulation dans le passé...

E : oui ça fait partie de notre quotidien, on ne peut jamais être sûr !

P : comment vous mesurez l'authenticité du discours ?

E : la cohérence du discours, la cohérence aussi entre ce qu'il dit et l'émotion dégagée, mais le risque zéro n'existe pas, il y a toujours des doutes.

Questions de l'avocat de l'AfVT

A : connaissez-vous le principe de la dissimulation islamique, de la Taqyia, c'est une technique de leur part, est-ce que vous avez ça en tête au moment de l'expertise ?

E : oui, hélas il est difficile de cerner le vrai du faux. Nous discutons beaucoup entre collègues suite à nos entretiens avec le détenu, on croise nos ressentis. Mais c'est très difficile à cerner.

TEMOIGNAGE DE L AUMONIER

Questions de la Présidente

P : Au début de vos échanges, il soutenait l'Etat islamique ?

Témoin (T) : oui, puis il a changé d'avis. Moi je suis théologien. Je lui ai expliqué qu'il fallait toujours chercher la vérité. On a débattu. Au bout de trois mois, il m'a dit que j'avais raison et que l'Etat islamique n'était pas un vrai califat.

P : Ce travail de « déradicalisation » c'était par des livres ou des débats ?

T : des débats entre nous deux.

P : sur l'ancien aumônier, Bilal TAGHI a dit qu'il ne voulait plus rien entendre de sa part car cet aumônier n'était pas dans l'échange.

T : j'ai pas plus d'informations sur le sujet, à l'époque il m'a parlé d'un aumônier qui n'avait pas de compétences.

P : vous avez parlé de Taqyia avec lui ?

T : non...

Questions avocat parties-civiles

A : Les autres radicalisés que vous avez vus, ont changés d'avis ?

T : non, il n'y a que Monsieur TAGHI.

Questions de l'avocat de la défense

A : vous avez évoqué la notion de martyr ?

T : oui

A : Monsieur TAGHI a été traumatisé par la mort de ses frères. Quand on croit au martyr ça veut dire quoi pour eux ?

T : c'est positif, on donne sa vie pour une cause juste.

A : quand il parle de ses frères il est comment ?

T : il allait pleurer.

A : quand il se pose la question de savoir si ses frères sont ou pas au paradis, c'est marquant ?

T : bien sûr

A : il devrait être heureux et certains qu'ils soient au paradis, non ?

T : oui mais comme il a changé d'avis maintenant il a peur pour eux.

TEMOIGNAGE ENQUÊTEUR

Le 4 septembre 2016, vers 15h, alors que les détenus de l'unité dédiée de la maison d'arrêt d'Osny sortaient successivement de leur cellule pour se rendre en promenade, Bilal TAGHI s'apprêtait à descendre l'escalier lorsqu'il était appelé par le surveillant P.H. Ce dernier était intrigué par la forme de la serviette en tissu portée à la main par celui-ci.

Bilal TAGHI revenait sur ses pas. A peine avait-il franchi la porte de sa cellule, qu'il se retournait brusquement et sortait de dessous sa serviette un couteau artisanal doté d'une lame d'une quinzaine de cm avec lequel il portait un coup à la carotide et dans le dos de P.H. Un second surveillant, JC L., se portait au secours de son collègue. Il recevait un coup de couteau au niveau d'un biceps suivi de plusieurs autres qu'il parvenait à parer.

Les deux surveillants se mettaient à l'abri laissant Bilal TAGHI et 4 autres détenus dans les couloirs du bâtiment de l'Unité dédiée.

Le pronostic vital des deux surveillants n'était pas engagé mais les faits ne laissaient aucun doute sur l'intention homicide de Bilal TAGHI.

L'Equipe Régionale d'intervention et de sécurité (E.R.I.S) intervenait vers 17h45 et faisait usage d'un gommecogne pour maîtriser Bilal TAGHI, lequel fonçait dans leur direction tout en pointant un « poinçon » qu'il tenait dans sa main droite et en poussant un chariot avec sa main gauche. Il était visé par un tir d'un membre des ERIS qui le faisait tomber au sol. L'un des intervenants précisait que Bilal TAGHI lui avait crié « Allah Akbar » alors qu'il le maintenait au sol.

Questions de l'Avocat Général

AG : combien de coups de couteau sont dénombrés ?

Enquêteur (E) : on dénombre 5 coups dont 4 à la tête et 1 au ventre dans la première séquence puis au moins 3.

AG : pourquoi il lève l'index ensuite ?

E : c'est une allégeance à Allah. Ensuite il prie puis inscrit la chahada sur un mur.

AG : c'est un geste qu'on voit souvent de la part des islamistes en Syrie ?

E : exactement

AG : qu'est ce que la chahada ?

E : une profession de foi qui dit que seul Allah est Dieu et qu'il n'y a pas d'autre Dieu.

AG : quelle est la gravure sur le couteau ?

E : je ne sais pas

TEMOIGNAGE ENQUÊTEUR

Visionnage de la vidéosurveillance où l'on voit Bilal TAGHI attaquer le surveillant puis sourire à la caméra avec le doigt levé avant de se prosterner dans le couloir. Des photos du cœur dessiné avec le sang sont montrées ainsi que les photos du couteau artisanal et de l'inscription de la chahada sur les murs.

Sur la garde à vue l'enquêteur explique :

« Il soutenait le djihad armé, expliquait que ces hommes étaient courageux. Que la France méritait ces attaques à cause de la Syrie. Il était décidé à rejoindre l'Etat islamique en Syrie depuis 2014. Il partageait leur idéologie islamiste depuis 2013 et cautionnait tous les attentats commis en France depuis 2012. Il a préparé son arme pendant une semaine avec un bout de métal de la fenêtre.

En deuxième audition il confirmait tous ses propos et assumait avoir voulu tuer un surveillant pour faire le djihad sur le territoire national. Il assumait avoir frappé au cou la victime et l'avoir poursuivi ensuite pour l'achever. Il disait qu'il n'avait aucun regret de son geste et que la France était l'ennemie. Il disait être prêt à réitérer les faits.

Il expliquait avoir pris une corde pour pouvoir prendre ensuite un otage et le tuer devant les autres.

Il expliquait avoir eu l'idée dès le début de son incarcération, il répondait à l'appel de l'Etat islamique à commettre des actes partout en France. Il assumait avoir eu les idées claires lors de son attaque et avoir agi par idéologie.

Sur le cœur dessiné avec le sang il explique l'avoir fait pour narguer les surveillants. Il dit qu'il aurait préféré que ce soit le surveillant blanc et pas le noir sa victime.

Il reconnaissait avoir crié Allah Akbar pour se donner du courage face aux IRIS mais pas face à sa victime. »

Questions de la Présidente

P : est-ce courant de reconnaître les faits comme lui ?

E : non, c'est la première fois que je vois ça dans du terrorisme islamiste. Il était très décontracté. Parfois un peu narquois. Il était froid, détaché, sans émotions, il plaisantait parfois.

P : est-ce qu'il a motivé son geste par rapport à une animosité personnelle ?

E : non il dit que « c'est tombé sur lui mais ça aurait un autre c'était pareil ».

TEMOIGNAGE DE MONSIEUR H.

« Que dire sinon que les faits parlent d’eux-mêmes !

Nous sommes là pour aider. Je pensais que mon expérience pouvait aider les jeunes radicalisés. Je pensais qu’il y avait un manque affectif. Il y a des choses qui ne trompent pas, ces comportements nous avons essayé de travailler dessus. Il était de mon devoir d’aider ceux qui en avaient besoin. Certains ont pu s’en sortir.

C’est dommage que nous en soyons arrivés à l’extrême avec lui. Je pense que tout n’est pas perdu. Cet homme est en vie. Malgré le poids, les douleurs, j’essaie d’être un bon père, les séquelles sont là, les moments de faiblesse aussi.

Je ne vais pas laisser le mal agir sur moi et j’essaie de n’avoir aucun désir de vengeance. Car ce serait être comme ce que je combats. Je ne combats pas l’homme mais ses idéaux. Je pourrai mourir pour cela, je ne le regretterai pas. Je préfère mourir pour des idéaux qui sont justes.

Au moment où le souffle de vie s’en allait, j’étais serein je savais que, là où j’irai, je serai bien. »

(Monsieur H. se tourne vers Bilal TAGHI) :

« Je crois que chaque homme peut changer. Battez-vous pour que la vie soit plus belle, pas contre l’homme !

Choisissez entre les ténèbres et la Lumière ! Faites un choix, maintenant ! Choisissez ce que vous voulez être !
Un homme qui tue ou un homme qui protège !

Vos enfants c’est votre patrie. Faites un meilleur monde, portez des fruits, portez des fruits qui ont de la saveurs. »

Questions de la Présidente

P : Nous vous avons laissé vous adresser à l’accusé mais maintenant, sur les faits, est-ce que vous pouvez nous les relater ?

Victime (V) : nous avons décidé de commencer les promenades comme chaque après-midi en ouvrant une cellule après l’autre. Lorsque Bilal TAGHI est sorti de sa cellule, j’ai pu remarquer que cette serviette ne balançait pas, je l’ai trouvée rigide. Je lui ai demandé s’il n’avait pas oublié de laisser quelque chose en cellule. Il est revenu, il m’a souri puis il s’est retourné et ça a explosé. J’ai reçu plusieurs coups, j’ai fui mais je me suis retrouvé dans un cul de sac, j’ai dû le repousser ensuite pour réussir à m’enfuir. Je savais qu’il fallait être le plus proche de lui pour me dégager au risque de prendre un coup mortel. Puis d’un coup j’ai perdu toutes mes forces après le coup sur le flan. En descendant les escaliers j’ai été assené du deuxième coup qui est entré sur l’oreille droite pour ressortir sous la mâchoire.

P : c'est à ce moment-là que vous sentez le sang dans la bouche et la douleur ?

V : j'ai senti un grand impact du côté droit et c'est là que je réalise, l'arme est entrée et ressortie. Je sentais la pression du sang sur ma main quand je la mettais sur mon cou.

P : Sur Bilal TAGHI comment était-il avant ?

V : il pouvait être sérieux, blagueur, showman. Parfois il donnait des conseils sur notre travail. Moi ça ne me plait pas du tout. Je pense qu'il lui manque des règles de tenue.

P : il y avait des problèmes entre vous ?

V : c'était du tac au tac. Il me faisait des remarques, je lui répondais et on en restait là.

P : est-ce qu'il avait une pratique religieuse radicale ? Du prosélytisme ?

V : pas plus pas moins que les autres de l'unité... Ils sont dans une posture de dissimulation. Nous savions qu'il y avait de la dissimulation dans l'unité. On vit ça tous les jours.

P : avant les faits il aurait appris qu'il était prolongé de plusieurs mois dans l'unité, que pouvez-vous en dire ?

V : rien, ces questions administratives ne sont pas de notre ressort.

P : Concernant les unités dédiées après ce drame, le régime a été modifié ?

V : oui, il y a beaucoup plus de sécurité, d'agents. Il y a un fonctionnement qui tire de nos erreurs passées. Mais ce sera pas suffisant malgré tout.

P : pourquoi ?

V : pour moi la prison ne permet pas de les changer, c'est difficile en tout cas.

P : sur la modification du système de sécurité des unités ?

V : j'ai une vision pessimiste de tout ça.

P : vous avez repris le travail depuis ?

V : j'ai tenté en fin 2017 à mi-temps mais il y a eu un autre incident dans un établissement avec un détenu djihadiste, ça m'a mis hors de moi car je me suis dit qu'on avait pas appris de nos erreurs. Puis un autre incident dans une autre prison. J'étais en colère, je n'ai pas pu reprendre le travail.

P : actuellement vous travaillez ?

V : non, je voulais clore cette page avec ce procès. Au début j'ai nié ce qui s'est passé, j'ai voulu reprendre, faire bonne figure. Mais quand il y a eu la nouvelle attaque j'ai plongée, ça a été très dure. Sans compter les images diffusées par les médias qui ne pensent pas aux victimes. Mon désir est de servir à nouveau plus tard, d'être utile, d'avoir une vision positive de la vie. J'ai pas envie que le regard de ma famille change sur moi, qu'on voit un homme en paix, un homme joyeux étant capable de produire quelque chose de juste et de bien.

P : Vous avez dit qu'ils sont dans une position de dissimulation dans l'unité, on a retrouvé d'autres objets dans les cellules, c'est à ça que vous pensiez ?

V : non à l'aspect relationnel, sur leurs idées, je pense qu'il y avait de la dissimulation.

Questions de l'avocat de la victime

A : pouvez-vous dire à la Cour les difficultés suite à votre retour de l'hôpital ?

V : après l'hôpital j'ai été victime de stress post-traumatique. L'existence n'avait plus de valeur, je n'étais plus rien. Vos croyances, votre éducation, tout est mis de côté. La colère monte. Vous pouvez devenir très violent mais Dieu merci je n'ai jamais passé le cap. Je peux devenir colérique puis 30 secondes l'inverse. C'est dur de redevenir l'homme d'avant, de ne pas se laisser submerger par la colère. Aujourd'hui je n'ai pas repris car je ne veux pas faire de mal à ma hiérarchie. Vis à vis de ma famille c'est un combat perpétuel. Je suis moins tolérant. Ça m'a touché, ça m'a blessé. Il faut me laisser le temps de redevenir celui que j'étais. J'ai décidé de porter mon propre fardeau, de porter ma famille. Ça va être long, car si c'était mon propre choix, je ne serai plus ici mais c'est ça un homme, c'est celui qui doit se battre. J'ai choisi le bon combat. Garder la vision de ce qu'il y a de mieux en chacun de nous et d'avancer. Je laisse pas de faille à l'ennemi, je le combats en faisant le bien. J'espère reprendre un chemin qui me permettra d'être utile à mon pays, à ma famille.

TEMOIGNAGE DE MONSIEUR L.

Au moment des faits, il se trouvait au rez-de-chaussée où seuls deux détenus avaient manifesté l'envie de sortir en promenade. Alors que ceux-ci venaient de quitter leur cellule, il avait entendu son collègue P.H. crier à l'étage. Se dirigeant vers les escaliers, il voyait P.H. descendre en sang et se tenant le cou. Il était suivi par Bilal TAGHI qui brandissait ce qu'il décrivait comme une lame. Ce dernier s'apprêtait à frapper de nouveau P.H. qui s'était recroquevillé. JC L s'interposait en levant les bras pour parer le coup. Il ressentait une pique au niveau du bras droit et essayait plusieurs coups.

Il parvenait à saisir son collègue et à le tirer hors du bâtiment, tandis que Bilal TAGHI restait sur place.

Questions de la Présidente

P : que pensez-vous de l'image que montre Bilal au procès ?

V : c'est une facette. Il n'a pas changé.

**3ème jour d'audience :
Jeudi 21 novembre 2019**

TEMOIGNAGES CO-DÉTENUS

- ➔ **Témoin 1 :** alors qu'il se dirigeait vers la porte de sortie menant à la promenade, en compagnie du détenu, il expliquait avoir entendu des cris. Alors que les deux surveillants parvenaient à sortir, il montait à l'étage et tentait de raisonner « Bilel » qui se contentait de répondre « parle-moi pas », « écarter-vous ». Il remarquait que Bilal tenait un objet grand et mince qu'il pensait être un couteau. Il redescendait au niveau de la porte de la promenade où il était rejoint par Bilal qui faisait des allers retours entre cette porte et celle des surveillants en proférant des propos qu'il n'entendait pas. Il précisait avoir eu peur de Bilal qui semblait incontrôlable et déterminé.
- ➔ **Témoin 2 :** il était descendu au RDC avec un autre détenu lorsqu'ils avaient entendu un cri. Les deux surveillants prenaient la fuite. Il rejoignait B qui tenait un couteau à la main. Il ne parvenait pas à le calmer. Il ajoutait avoir remarqué que Bilal s'était déjà embrouillé avec le surveillant métis dont il disait de ce dernier qu'il n'avait pas le même comportement avec lui.
- ➔ **Témoin 3 :** il n'avait pas été témoin de l'agression du premier surveillant. Il reculait pendant que JC L. montait l'escalier pour tenter de ceinturer Bilal ou du moins le repousser. Les deux victimes parvenaient à s'extraire et à quitter le bâtiment. Il indiquait avoir eu très peur de Bilal au point qu'il avait pensé capable de tuer les autres détenus de l'unité dédiée après la fuite des surveillants. Il a été témoin de l'interpellation de Bilal. Il confirmait que ce dernier avait utilisé le chariot pour empêcher les ERIS d'intervenir puis qu'il les avait chargés au cri « d'Allah Akbar ». Il indiquait que Bilal lui avait confié au cours d'une promenade avoir des problèmes avec « le surveillant métis ». Il avait évoqué le fait qu'il le trouvait injuste envers lui. Il considérait aussi que Bilal avait trouvé injuste la décision de prolongation de l'incarcération à l'unité dédiée.
- ➔ **Témoin 4 :** il avait décidé de ne pas sortir en promenade.
- ➔ **Témoin 5 :** il confirmait les propos en ce que Bilal après la fuite des surveillants avait incité ces derniers à revenir dans l'unité dédiée en les provoquant et en leur disant « ouvrez, venez, vous êtes assez pour m'arrêter ». Il expliquait avoir entendu Bilal crier à 2 ou 3 reprises « Allah Akbar ». « on lui a dit qu'il allait refaire un cycle de 5 mois supplémentaires dans l'unité, ce qui a contribué à lui faire péter un câble, pour moi c'est un acte désespéré ».
- ➔ **Témoin 6 :** il attendait qu'on lui ouvre la porte pour sortir en promenade lorsqu'il avait entendu la porte de Bilal TAGHI être ouverte et le surveillant lui demander ce qu'il avait dans sa serviette. Puis grand silence et des cris. Informé de l'exploitation de la vidéo surveillance qui montrait un détenu accroupi devant sa cellule, il expliquait que ce dernier avait cherché à lui faire passer son câble USB sous la porte mais en vain. Lors de l'intervention des ERIS, il avait entendu Bilal TAGHI crier « Allah Akbar ».
- ➔ **Témoin 7 :** il se disait choqué par l'agression. Il n'avait rien vu de l'agression et était monté à l'étage après avoir entendu des cris. Il retrouvait Bilal portant un couteau. Il admettait avoir tenté de faire passer quelque chose sous la porte d'Ismail B mais soutenait qu'il s'agissait d'un câble USB.

Questionné sur le point lumineux apparaissant sur la vidéo lorsqu'il faisait passer l'objet, il avoue que c'est un téléphone portable dont il se servait uniquement pour contacter sa femme.

S'agissant de la lame de rasoir retrouvée dans le sac poubelle devant sa cellule, il indiquait l'avoir depuis longtemps et s'en servir pour couper ses draps ou ses vêtements. Il avait décidé de s'en débarrasser ce jour-là car il avait fait le ménage et qu'elle était usée. Quant au pantalon tâché de sang dans le sac, il relatait s'être blessé en jouant au football dans la cour un mardi sans autre précision. Il indiquait que Bilal TAGHI était intervenu lorsqu'il avait protesté contre le surveillant qui lui avait refusé d'aller au culte alors qu'il avait également parlé.

- **Témoin 8** : n'avait pas assisté à l'agression. Il se souvenait avoir entendu un cri et quelqu'un hurler « Allah Akbar ». Il avoue qu'A lui avait demandé s'il pouvait lui transmettre son téléphone sous sa porte. Questionné sur les bouts de lames découverts dans sa cellule, il expliquait qu'il s'agissait de bouts de métal et de bois dont il se servait pour confectionner des tableaux...

Questions de la Présidente à un codétenu

P : redites-nous ce que vous avez vu ?

Témoin (T) : J'ai vu Bilal TAGHI courir derrière un surveillant en sang voilà. Un de ses collègues l'a exfiltré. Pendant près d'une heure il était seul dans le couloir du coup.

P : vous y étiez depuis quand dans cette unité ?

T : depuis 2016, dans une unité dédiée à la radicalisation

P : qu'est-ce que cela vous a apporté cette unité dédiée ?

T : j'ai un bon regard dessus avec le recul, ça m'a aidé, ça m'a redonné confiance, ça a renforcé mon lien familial. Juste par moment le sentiment de stigmatisation est très fort car on doit rester entre radicalisés avec interdiction de voir les autres détenus.

P : Vous avez vu Bilal TAGHI donner les coups de couteau ?

T : non je ne pouvais pas de là où j'étais. C'était une bagarre confuse.

P : à l'époque vous parliez d'agression pas de bagarre. Vous avez vu un coup de couteau alors ou pas ?

T : non, je ne pouvais pas voir et c'était confus.

P : à l'époque vous disiez que si, que vous aviez vu le couteau puis les coups !

T : ah d'accord.

P : quel était ses rapports avec la victime ?

T : il était en embrouille pour des petites choses.

P : dans quel état était-il avant ?

T : un peu agacé car il avait appris qu'il devait refaire 5 mois supplémentaires dans l'unité dédié.

P : vous avez compris son geste ?

T : c'est un peu exagéré !

P : donc vous légitimez ?

T : non mais il aurait pu juste le pousser un peu, mais là c'est allé un peu trop loin. C'est un geste désespéré en pensant à sa femme malade.

P : lui pourtant il parle de geste terroriste et l'assume.

T : ça m'a effleuré l'esprit...

Questions de l'Avocat Général

AG : pendant l'intervention des ERIS vous voyez quoi, vous entendez quoi ?

T : des cris, ils l'ont maîtrisé nous on s'est cachés loin.

AG : vous l'avez entendu crier Allah Akbar ?

T : sur le coup j'ai peut-être dit ça mais aujourd'hui je peux pas vous le dire.

AG : oui ! Le lendemain des faits vous avez dit qu'il avait chargé les IRIS en criant Allah Akbar !

T : je ne peux pas certifier ce que j'ai dit à l'époque.

AG : Vous gardé un bon souvenir de l'unité dédiée ?

T : oui

AG : les autres non car ils disent s'être sentis mis à l'écart, observés comme des rats de laboratoires.

T : je comprends, on nous prend pour des méchants, des lépreux.

INTEROGATOIRE BILAL TAGHI

Bilal TAGHI (BT) : Le mercredi avant les faits j'ai eu l'idée d'arracher un morceau de la fenêtre, j'ai mis plusieurs jours pour affûter. Le dimanche, le surveillant a ouvert la porte, j'avais dissimulé ça dans une serviette. Je suis passé devant le surveillant, j'allais vers le deuxième surveillant mais il m'a interpellé quand j'étais au niveau des escaliers pour savoir ce que j'avais dans la serviette, il a insisté, j'ai dit qu'il y avait rien, je suis retourné vers lui, arrivé vers ma cellule je me suis dit que c'était pas le moment mais que de toute façon j'allais me faire prendre, je me suis dit « tant pis on y va », j'ai mis le premier coup.

Questions de la Présidente

P : « on y va », pour faire quoi ?

BT : pour aller jusqu'au bout, pour le tuer.

P : à quel endroit du corps vous avez touché ?

BT : un au cou mais j'ai raté, le deuxième est rentré j'ai vu la lame ressortir de l'autre côté. Après ça bug, le temps paraît long. Je me dis c'est peut-être le moment d'arrêter mais non je continue, on y va, je retourne lui remettre un coup. Je tape sur un truc dur, la lame s'est tordue, j'essaye de lui donner d'autres coups, il se défend comme il peut. Je sais que je le poursuis dans la courserie mais les détails je m'en souviens pas, je me souviens arriver au bout quand il se recroqueville il me regarde, je le regarde, je redresse ma lame, il en profite pour partir. Dès qu'il est descendu je suis parti à sa poursuite. Il arrive en bas de l'escalier. Je vois un codétenu monter et dans sa montée je le bouscule et le deuxième surveillant arrive et me dis un truc puis tente de prendre mon bras. Je mets un coup au deuxième surveillant. À partir de ce moment-là, j'ai un trou noir. Je suis resté plusieurs heures dans la courserie, je me rappelle d'avoir provoqué, d'avoir été provoqué. Dans les détails je ne me souviens pas.

P : sur vos motivations, vous avez dit en garde à vue que vous vouliez initialement aller en Syrie, que vous vouliez combattre pour l'Etat islamique mais qu'on vous en a empêché. Vous disiez vouloir attendre la fin de votre peine pour ça mais que vous n'avez pas pu attendre et avez donc voulu agir directement en prison. C'est bien vos motivations ?

BT : oui c'étaient mes motivations à ce moment-là !

P : Le 21 septembre 2014 Al Adnani a appelé les musulmans à s'en prendre aux mécréants avec tous les moyens possibles. Vous l'avez cité à plusieurs reprises aux enquêteurs, au juge d'instruction etc. Or, il est tué quelques jours avant votre passage à l'acte...

BT : Ce n'est pas réellement sa mort qui m'a motivé. Mais de sa mort on faisait une sorte de bien, on fêtait la mort de quelqu'un, on en faisait la publicité dans les médias ! Et puis, le même jour 70 civils étaient tués mais personne n'en parlaient ! Mon geste a aussi été une réaction à ça. Cela a nourri en moi mon sentiment d'acharnement contre notre religion. Ça m'a aussi renvoyé à la mort de mes frères.

P : donc vous prenez les attaques contre l'Etat islamique comme une attaque contre votre communauté ?

BT : 70 victimes en dommages collatéraux, c'est énorme.

P : vous aviez dit en audition que la mort d'Adnani a changé les choses, que c'était votre motivation.

BT : moi je n'avais jamais vu son message d'appel au djihad !

P : ah bon ? On a retrouvé de la propagande de l'Etat islamique lors des perquisitions et vous nous dites que ce message très médiatique et très marquant, datant de deux ans en arrière, vous ne l'aviez pas vu ?

BT : non

P : comment on peut vous croire ?

BT : les éléments retrouvés sont des chants islamistes pas des messages

P : vous disiez vous même qu'il était le chef de la propagande, donc vous aviez conscience de son rôle au sein de l'Etat islamique !

BT : tout ça je l'ai découvert en prison par les médias.

P : donc sa mort est le déclencheur de votre passage à l'acte mais pas son message originel ?

BT : les reportages sur Arte montraient des images.

P : le projet d'attaquer un surveillant, est né quand ? Vous arrivez à Osny en mai 2016 pour rappel et l'attaque se déroule le 4 septembre 2016.

BT : en vérité, le jour où j'ai appris la mort de mon frère, le 25 décembre 2014.

P : depuis ce jour vous vouliez commettre un attentat ?

BT : oui

P : par vengeance ?

BT : oui. Puis mon autre frère m'a dit de le rejoindre, j'ai acheté mon billet d'avion pour aller combattre à ses côtés.

P : c'est une famille entière tout de même qui s'engage dans le djihad. On a l'impression d'un clan qui a basculé. Autour de vous, vous fréquentez à Trappes les mêmes snacks que certains djihadistes bien connus.

BT : c'est vrai, les 3 frères en parlaient, on en parlait entre nous. La moitié de Trappes qui va à la mosquée, tout le monde va à ce snack.

P : Un des codétenus vous a entendu dire à leur endroit pendant l'attaque ou juste après « soyez fermes ! » C'est-à-dire, soyez fermes sur la religion ?

BT : oui c'est possible

P : on vous a aussi entendu dire Allah Akbar, on vous a vu prier, lever le doigt au ciel, faire un geste d'égorgement à la caméra.

BT : La prosternation était pour que Dieu m'accepte si l'acte était bon et que s'il n'était pas bon qu'il me pardonne.

P : « Soyez ferme » m'interpelle car dans l'attentat de Magnanville quand il égorge les policiers il dit aux autres islamistes dans sa vidéo le 13 juin 2016 :

« Patientez et soyez fermes. Patience ! La patience est belle, soyez fermes dans votre culte, prenez-vous en au surveillant en prison etc. »

Ce message a-t-il joué un rôle dans votre passage à l'acte ?

BT : c'est la première fois que je l'entends.

P : à partir du mercredi vous commencez à aiguiser la pièce de la fenêtre pour faire le couteau, où ça ?

BT : sur le rebord de la fenêtre puis avec des ciseaux. Le manche en faisant fondre du plastique accompagné de draps pour le rendre plus stable.

P : Pourquoi ne pas avoir regardé la vidéo de l'attaque quand on l'a diffusée ?

BT : c'est moi qui ai fait ça, c'est difficile à regarder.

P : La Présidente continue son rappel des faits. Monsieur H. dit que c'est dans l'escalier le coup à la gorge, vous vous dites que c'était avant ?

BT : oui j'en suis sûr car j'ai l'image du couteau qui rentre et ressort.

P : vous dites que votre lame s'est tordue puis que vous l'avez remise à l'endroit ? Comment ? Car on la retrouve toute droite et on ne voit rien sur les images ?

BT : C'est mon souvenir.

P : pourquoi vous n'avez pas achevé Monsieur H. dans l'escalier ?

BT : je ne sais pas. A l'arrivée du deuxième surveillant c'est assez fouillis pour moi.

P : le 11 septembre 2016 vous discutez avec un détenu en détaillant l'agression et vous disant déçu de ne pas avoir réussi à donner la mort. Vous avez ajouté que lorsque les « frères en unité dédiée se réveilleront ce sera un carnage car certains sont entraînés à tuer ». Vous avez dit que « l'islam lève une armée, que vous allez faire des trucs gores qui fait peur aux chrétiens et aux kuffars etc. »

BT : c'est faux, j'ai jamais dit ça.

P : Monsieur L. a été visé à trois reprises au visage. Vous avez voulu le tuer ?

BT : oui.

P : vous avez dit que vous vouliez aussi attacher un surveillant pour ensuite l'exécuter devant les autres, c'est vrai ?

BT : oui.

P : est-ce que vous étiez dans la dissimulation de vos projets ?

BT : non, ça s'est fait très rapidement à partir de mercredi.

P : donc le même jour où vous demandez à devenir auxiliaire ménage vous préparer l'attentat ?

BT : j'avais déjà fait une demande orale avant.

P : la demande a été enregistrée le 31, l'attaque a lieu le 4, on est sur la même période, n'est-ce pas de la dissimulation, permettre de garder un lien de confiance avec les surveillants ?

BT : non

P : mais quand on a une telle haine du personnel pénitentiaire comment on peut avoir envie de travailler avec eux ?

BT : ma volonté était de sortir le plus vite pour retourner en Syrie.

P : encore à cette époque, fin août 2016 ?

BT : tout le long de ma détention

P : c'est comme l'aumônier musulman, vous disiez ne pas le supporter pourtant vous avez fait 9 séances avec lui, pourquoi alors ?

BT : pour de la lecture coranique.

P : Le 23 mai 2018, vous dites au juge d'instruction « ça m'a contrarié d'apprendre que j'allais avoir un autre enfant car j'avais déjà le projet de passer à l'acte ». Est-ce que la dissimulation chez vous répond à une consigne de l'Etat islamique ?

BT : oui, quand j'étais en Turquie en détention je lui ai dit, à mon frère, que je serai emprisonné en France et il m'a dit de me faire discret pour vite ressortir.

P : dans les précédentes procédures vous concernant on relève une vraie préparation de votre part dans les éléments matériels et votre comportement.

BT : oui

P : aujourd'hui, quelle est votre idéologie sur l'Etat islamique, les attentats ?

BT : peu importe ce que je dirai ce sera vu sous le prisme de la Taqyia, de la dissimulation.

P : dites quand même ?

BT : je condamne les attentats, ce que j'ai fait rien ne le motive. Je ne sais pas. Enfin voilà.

P : comment on vous a convaincu sur une vision modérée de l'islam ?

BT : cela s'est fait progressivement, je saurai pas expliquer.

P : aux intervenants sociaux vous avez donné une nouvelle version concernant votre départ en Syrie, différent de ce que vous disiez à cette époque, différent de ce que vous venez d'exprimer aujourd'hui. Vous dites que c'était pour aller combattre mais devant les éducateurs vous dites que c'est pour aller chercher vos neveux, c'est pas utilitaire ?

BT : je ne veux pas en parler !

P : vous avez aussi dit que vous étiez prêt à recommencer dans une autre audition, alors ?

BT : je voulais avoir des parloirs avec ma mère donc oui j'ai dit ça.

P : si je vous comprends bien c'était une forme de chantage ?

BT : exactement, et je persistais dans ma provocation !

P : c'est compliqué car vous avez dit être prêt à recommencer aux policiers, au juge et pas du tout à l'administration pénitentiaire qui gère les parloirs !

BT : j'ai entendu que les informations données au juge descendaient à l'administration.

P : aujourd'hui, sur votre volonté de recommencer ?

BT : je ne l'ai plus

P : vous pensez quoi de votre passage à l'acte ?

BT : je sais pas quoi dire, si je pouvais revenir dans le passé je ferais rien, c'est fait, c'est fait. Je sais pas. (pleurs)
J'ai gâché leur vie, celle de ma famille, pourquoi je comprends pas, j'ai vu le deuxième surveillant prêt à mourir pour protéger son collègue. Pour moi être courageux c'est ce que je faisais, en fait c'est protéger les autres le courage.

P : quelles sont vos valeurs ?

BT : à l'époque c'était l'application stricte et littérale des textes sans concession. C'était la soumission totale à Dieu. Je me suis rendu compte que c'est faux qu'à l'époque du prophète les musulmans vivaient chez les chrétiens en paix. C'est nous qui rejetons la France pas l'inverse.

P : vous êtes donc prêt à dire que Al Baghdadi était un usurpateur ?

BT : complètement.

Questions de l'avocat d'une partie-civile

A : vous avez dit être allé vers le deuxième surveillant au moment des faits, pourquoi ?

BT : pour aller en bas

A : pourquoi ? Car dans le projet initial, l'idée était d'égorger un surveillant qui devait être Monsieur L.

BT : oui

A : l'aumônier a dit qu'après les faits, en trois mois seulement vous avez changé... ?

BT : oui il y a eu une progression !

A : lui a l'air de dire que ça s'est fait rapidement. Sur votre état d'esprit au moment des faits, vous avez parlé des yeux de votre victime qui vous auraient marquées sur le moment ?

BT : oui j'ai eu un bug quand j'ai vu ses yeux.

A : on a les photos, on voit vos propres yeux qui montrent de la grande colère.

BT : oui de la rage.

A : donc ce n'est pas de l'étonnement.

Questions de l'avocat d'une partie-civile

A : devenir « auxi » ce n'était pas pour avoir accès à des outils ?

BT : non

A : vous vouliez que les codétenus voient votre acte ?

BT : je n'y ai pas pensé

A : vous avez changé quand de vision et de pensée ?

BT : mi 2018.

A : Sauf que dans une audition à cette époque vous justifiez encore l'Etat islamique !

BT : quand ?

A : en mai 2018 !

BT : ah, oui.

Questions de l'Avocat Général

AG : est-ce que vous pensez que vos deux grands frères ont réussi leurs vies ?

BT : (long silence) j'ai pas de réponse. Je sais pas. Désolé.

AG : ce n'est pas une question compliquée pourtant ! Alors ?

BT : Bilal TAGHI s'assoit et refuse de répondre.

Après un long silence, la Présidente intervient et demande à l'Avocat Général de passer à une autre question, l'accusé refusant de répondre.

AG : Lors du premier jugement vous aviez déjà en tête d'agir ?

BT : oui lors de ce procès j'ai fait que mentir, sauf mes pleurs même si on pensait que c'était faux, comme mes pleurs là aujourd'hui pour mes frères.

AG : vous avez dit aujourd'hui que vous avez prévu l'attaque le mercredi en voyant la fenêtre, c'est tout l'inverse de ce que vous avez dit à l'instruction ! Vous avez dit avoir cherché un peu partout au sport, etc.

BT : le sport c'est le mercredi

AG : il y a d'autres déclarations qui montrent que vous avez cherché ailleurs qu'au sport !

BT : silence.

AG : vous avez dit tout à l'heure que le traitement médiatique de la mort d'al Adnani vous était insupportable, or on vous voit après l'attentat fêter votre action !

BT : silence.

Questions de l'avocat de la défense

A : Est-ce que dans votre motivation idéologique finalement vous placiez d'autres éléments ?

BT : au moment des faits je ne pensais qu'à l'idéologie, à l'islam, mais le psychologue m'a montré que mon idéologie n'était en réalité qu'un attachement à mes frères et que lâcher l'idéologie c'était comme si je lâchais mes frères...

A : pourquoi ne pas avoir répondu à la question sur le fait que vos frères aient réussi ou non leur vie ?

BT : (silence puis pleurs).

A : qu'avez-vous retenu de la prise de parole de votre victime d'hier ?

BT : il m'a mis une claque, une leçon d'humanité, il a failli mourir et il me dit tout ça, je pensais qu'il y avait que l'Abbé Pierre qui parlait comme ça. J'aimerais demander pardon mais rien que dire ça j'ai l'impression d'insulter toute leur famille.

**4ème jour d'audience :
Vendredi 22 novembre 2019**

REQUISITOIRE

L'Avocat Général revient longuement, avec précision, sur le contexte puis les faits, notamment sur la première procédure concernant l'accusé qui avait voulu partir en Syrie avant d'être arrêté en Turquie :

« Dans cette première affaire, il y avait tous les ingrédients de la présente affaire : sa capacité extraordinaire à se dissimuler. La fécondité de ses talents de metteur en scène, lui qui invente un mariage imaginaire comme prétexte à son périple à travers l'Europe. Pendant la première procédure, il dispense une énergie folle à tricher, convaincre, duper, mentir. Il y est presque arrivé. A l'époque, déjà, il avait plusieurs fois pleuré à l'évocation de ses frères décédés en Syrie car eux étaient devenus des "stars du djihad" quand lui avait "tout raté. »

« Comment croire cet homme qui a lui-même avoué que 99% de ce qu'il avait dit à l'époque de son premier procès était faux ? Il a toujours offert des postures. Il est capable d'aveux tonitruants puis de rétractations ; de dire que tout est fini et de récidiver ; il montre ses pleurs puis ses sourires dès qu'on a le dos tourné. Il n'a cessé de mentir, jusqu'à passer maître en dissimulation, qui est un des arts du djihad ».

Sur les faits : « Ce lion du califat a chassé dans les couloirs de la maison d'arrêt d'Osny pendant 14 mois et mûri son projet mortifère, véritable réponse à la propagande de l'Etat islamique de tuer le mécréant peu importe la manière. Au lendemain de l'annonce de la mort d'Al-Adnani, le porte-parole de l'EI, TAGHI commence la fabrication de son arme artisanale. Dix jours après, il passe à l'acte, s'acharne sur deux gardiens, multiplie les coups.

Bilal TAGHI a voulu tuer à coup sûr. Il a organisé avec méticulosité extraordinaire cet assassinat. Les deux victimes ont réussi à survivre de manière miraculeuse. C'est sa consécration, son couronnement. Enfin il est "une star". Il se sent extrêmement valorisé par cette attaque commise au sein même d'une institution de mécréants qui l'avait empêché de se rendre en Syrie. Pour une fois, il a réussi quelque chose et il en éprouve une immense fierté.

Avant

de

conclure :

"Ce qui est d'une tristesse infinie pour moi c'est que Bilal TAGHI est enfermé dans ses mensonges, ses postures. Si vous le condamnez insuffisamment, ce sera tenir pour vrais ses mensonges incessants, ses mises en scène, ses pleurnicheries. Bilal TAGHI va pouvoir se payer la société encore une fois. Ce qui est terrible pour le ministère public, c'est d'avoir à vous demander la peine maximale. C'est la manifestation de l'inespoir, cela veut dire qu'on est convaincu que Monsieur TAGHI ne changera pas et qu'il est absolument impératif de protéger la société. Je requiers la perpétuité. Sa vocation c'est le djihad. L'aboutissement du djihad, c'est la prison ou la mort. Je vous demande de lui donner la prison"

PLAIDOIRIE DE LA DEFENSE

Extraits tirés du Point : https://www.lepoint.fr/justice/bilal-taghi-auteur-du-premier-attentat-en-prison-condamne-a-28-ans-de-reclusion-22-11-2019-2349021_2386.php

Me Matthieu Chavanne déclare : « il existe une phrase qui dit *malheureux, les pays qui ont besoin de héros*. Moi, je dirais *malheureux, les pays qui ont besoin de monstres* » et demande à la cour de « juger avec mesure un acte d'une violence démesurée, d'opposer le droit à la violence, d'opposer à la

vengeance autre chose que la loi du talion ». « Nous avons été en mesure d'identifier les causes de ce passage à l'acte. Toutes ces causes sont réversibles. Et puisqu'on a identifié les solutions, il faudrait attendre la perpétuité pour s'assurer de leur mise en place ? » demande l'avocat. Deuxième à plaider, Me Xavier Nogueras estime à son tour « comprendre » que la société doive « s'armer », « mais vous ne vaincrez pas le terrorisme en disant à Bilal Taghi qu'il ne sortira jamais de prison ».

DERNIERS MOTS DE BILAL TAGHI

« Je remercie de me donner autant de temps de parole.

Il est vrai qu'il est compliqué de donner du crédit à tout ce que j'ai dit. On peut douter de ma sincérité.

À vrai dire même pas moi, je peux pas avoir les mots, je peux pas convaincre, seul le temps le pourra. Aujourd'hui ça se conjugue par une peine de prison, ce que je comprends. Vu mon acte je ne veux pas négocier, ni clémence.

La vérité, la seule victoire que je peux obtenir aujourd'hui m'a été offerte par monsieur H. C'est le message d'espoir, la leçon de vie, la leçon d'humanité. J'ai découvert ce qu'était un grand monsieur. Quand je vois monsieur L. en souffrance de ce qu'il a pu vivre...(Sanglots).

Égoïstement je demande pardon mais pas pour moi-même, je vous demande pardon à vous, à vos familles pour ce que je vous ai fait subir. J'aimerais avoir plus de mots mais je pense que monsieur H. a tout dit.

Merci. J'espère que ça ira mieux pour vous. Que Dieu vous garde le plus longtemps sur terre, vous êtes un exemple. »

VERDICT

La Cour d'assises spécialement composée a relaxé Bilal TAGHI des faits d'association malfaiteur terroriste et a condamné Bilal TAGHI à 28 ans de réclusion criminelle avec une peine de sûreté au deux tiers pour tentative d'assassinat sur personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste.